



DÉLIBÉRATION N° 131/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

OBJET :

URBANISME

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme
Travaux d'enfouissement des
réseaux télécoms Rue du Cratère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOUT.

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT.

Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

Etait absent :

M. David JARDINE.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, informe l'assemblée qu'en coordination avec les travaux relatifs à la dissimulation du réseau électrique, il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications Rue du Cratère à Volvic.

A ce titre, un avant-projet des travaux a été réalisé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n° 1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, le Département du Puy-de-Dôme et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom dont le montant estimé à 20 634,00 € HT, soit 24 760,80 € TTC ;
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 52 000,00 € HT, soit 62 400 € TTC à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange ;
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération seront prévus et inscrits au budget 2025 de la collectivité.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom ci-joint ;
- **DÉCIDE DE CONFIER** la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et de pose du matériel de génie civil à Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- **DÉCIDE DE PRENDRE** en charge la tranchée commune en domaine public, notamment la surlargeur de fouille estimée à 20 634,00 € HT, soit 24 760,80 € TTC ;
- **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 52 000,00 € HT, soit 62 400,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement éventuel en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 30.12.2024
Publié ou notifié
le : 02.01.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

